

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****COMET ULTRA****Scooter électrique modulaire****Avis intention de radier****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 5 septembre 2023**

Faisant suite à l'examen du 5 septembre 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 5 septembre 2023

Produit : scooter électrique modulaire COMET ULTRA, référence AGF0096

Vu l'article R. 165-5 du code de la sécurité sociale (CSS) ;

Vu l'avis de la commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé du 18 avril 2023 relatif au renouvellement d'inscription du dispositif COMET ULTRA sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPr) mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, avis modifiant les références retenues pour sa prise en charge en cohérence avec la demande de la société INVACARE POIRIER SAS n'ayant pas sollicité le renouvellement d'inscription de la référence AGF0096 ;

Vu le courrier de la Direction de la sécurité sociale et de la Direction générale de la santé du 10 juillet 2023 informant la société INVACARE POIRIER SAS du projet de radiation des ministres en charge de la sécurité sociale et de la santé concernant la référence AGF0096 du scooter électrique modulaire COMET ULTRA inscrite sur la LPPr ;

Vu la saisine de la Direction de la sécurité sociale et de la Direction générale de la santé du 10 juillet 2023 demandant à la CNEDiMTS de rendre un avis sur le projet de radiation conformément à l'article R.165-5 (alinéa 3 du III) du CSS ;

Considérant l'absence d'observations écrites présentées par la société INVACARE POIRIER SAS à la CNEDiMTS sur le projet de radiation dans le délai prévu pour la phase contradictoire ;

La Commission adopte l'avis suivant :

Le besoin étant couvert par ailleurs, la Commission émet en conséquence un avis favorable sur le projet de radiation de la référence AGF0096 du scooter électrique modulaire COMET ULTRA de la LPPr mentionnée à l'article L 165-1 du CSS.

Avis 1 définitif**COMET ULTRA, 5 septembre 2023**

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr